

GABON



**Ensemble, participons au
DIALOGUE POLITIQUE.**

Libreville

**GUIDE PRATIQUE DU DIALOGUE
POLITIQUE**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au terme du processus de l'élection présidentielle du 27 août 2016, et prenant la mesure des fortes tensions politiques et sociales qui en ont résulté, ainsi que des demandes réitérées de l'opposition en la matière, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, a annoncé, lors de son discours d'investiture, le 27 septembre 2016, l'organisation d'un Dialogue Politique ouvert à l'ensemble des forces vives de la Nation. Sa mission est d'engager des discussions visant à faire évoluer les institutions politiques de notre pays vers la consolidation de l'Etat de droit démocratique.

Le cadre institutionnel actuel est, en partie, la résultante des travaux de la Conférence nationale de 1990 et des Accords de Paris de 1994, puisque des modifications successives sont intervenues depuis lors. Si la Conférence nationale de 1990, qui vit la participation de soixante-quinze associations et partis politiques, mena, entre autres réformes majeures, à l'instauration du multipartisme intégral et à une révision constitutionnelle, les Accords de Paris organisés entre le 5 et le 27 septembre 1994, furent la conséquence du constat selon lequel toutes les proclamations des élections politiques organisées entre 1990 et 1993 se sont soldées par de violents mouvements de contestations, crispant le climat social et obérant les capacités de développement économique du pays.

Ainsi, désireuse de préserver la paix et l'unité nationale du pays, dans l'intérêt supérieur de la Nation, la classe politique nationale prit la résolution de signer des Accords destinés à préserver les acquis de la Conférence nationale en réformant le cadre institutionnel en vigueur.

Fondées sur le principe de la résolution des contradictions politiques par le dialogue, les négociations politiques conduites à Paris adoptèrent des décisions visant à solutionner les problèmes électoraux avec, entre autres, la révision du Code électoral et la mise en place de la Commission Nationale Electorale (CNE) et du Conseil National de la Démocratie (CND), le renforcement de l'Etat de droit à travers la recherche de l'indépendance et de l'efficacité des institutions constitutionnelles, la restauration de l'autorité de l'Etat républicain, la réforme du cadre de création et de gestion des partis politiques ainsi que l'encadrement du métier de journaliste en République gabonaise.

Cependant, la mise en œuvre de ces Accords par des réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires, n'a pas permis d'assurer des lendemains d'élections politiques apaisés au Gabon. Ainsi, lors de l'élection présidentielle anticipée de 2009, des violences post-électorales avec pertes en vies humaines et des dégâts matériels ont resurgi, entraînant le pays dans une crise politique grave, avec notamment le refus d'une partie de l'opposition de prendre part aux élections législatives de 2011.

L'élection du Président de la République du 27 août 2016 a connu le même sort : la contestation des résultats ayant donné lieu à des pertes en vies humaines, à la destruction des biens publics et privés.

C'est dans ce contexte que, s'inscrivant dans la logique du culte du Dialogue et du consensus qui ont toujours caractérisé l'histoire politique de notre pays, le Président de la République, Chef de l'Etat, Ali BONGO ONDIMBA, convoque le 28 mars 2017 ces assises.

II. INTERET ET OBJECTIF

Le Dialogue Politique a pour but de consolider les valeurs démocratiques et républicaines de paix, d'unité nationale et de respect de la dignité humaine. A cet effet, il vise :

- l'apaisement des tensions socio-politiques ;
- la régénération des conditions du vivre-ensemble ;
- le renforcement de l'Etat de droit démocratique ;
- la relance du développement économique, social, culturel et environnemental ;
- l'enracinement d'une gouvernance saine et efficace.

Ceci requiert une réelle volonté de toute la classe politique.

Dans cette perspective, celle-ci est invitée à échanger, réfléchir et débattre sans tabous de l'avenir politique, institutionnel, économique, social et culturel de notre pays. Le Dialogue Politique se donne pour ambition principale d'apporter des solutions définitives, à tout le moins durables, aux problèmes consécutifs à l'organisation des élections politiques dans notre pays.

III. PARTICIPANTS AU DIALOGUE POLITIQUE

Le Dialogue Politique est inclusif et sans tabou. L'ensemble des acteurs impliqués dans la vie politique, sociale et culturelle de notre pays est invité à y prendre part. Le Dialogue Politique est organisé en deux phases : une phase citoyenne et une phase politique, selon les modalités suivantes :

A- Les participants à la phase citoyenne sont :

- a. les représentants des organisations de la société civile que sont :
 - les confessions religieuses ;
 - les organisations syndicales des travailleurs ;
 - les organisations patronales ;
 - les organisations non gouvernementales ;
 - les associations ;
 - les collectifs.
- b. les organisations des jeunes ;
- c. les organisations des femmes ;
- d. les organisations des notables ;
- e. les organisations de la Diaspora.

Pour participer à la phase citoyenne, les représentants des groupes désignés ci-dessus devront s'enregistrer auprès des services du Secrétariat technique du Dialogue Politique situés au Stade de l'Amitié Sino-gabonaise d'Angondjé ou se rendre sur le site internet du Dialogue Politique : www.dialoguepolitique2017.ga

Au moment de l'enregistrement, ils devront :

- choisir l'un des panels retenus dans le cadre des thématiques du Dialogue Politique ;
- présenter un récépissé d'association ou d'organisation ou un document équivalent en tenant lieu ;
- présenter une pièce d'identité.

B- Les participants à la phase politique sont :

- a. les partis, regroupements des partis et personnalités politiques de la Majorité ;
- b. les partis, regroupements des partis et personnalités politiques de l'Opposition ;
- c. les institutions et les personnes ressources invitées.

IV. THEMATIQUES RETENUES

L'organisation du Dialogue Politique doit aboutir :

- *Aux réformes des institutions et à la consolidation de l'Etat de droit démocratique, à travers notamment :*
 - la révision de la Constitution, notamment :
 - la durée des mandats politiques : mandat présidentiel, mandat de député, mandat sénatorial et mandat local ;
 - le mode de désignation, la durée du mandat des membres de la Cour Constitutionnelle et les missions de celle-ci ;
 - la réforme du Conseil National de la Démocratie comme cadre permanent du Dialogue et de la concertation politique ;
 - l'élaboration d'une loi de programmation judiciaire ;
 - *Aux réformes électorales, à travers notamment :*
 - le redécoupage des circonscriptions électorales ;
 - la révision du Code électoral ;
 - la redéfinition du rôle et des missions des instances en charge de l'organisation des élections politiques (Ministère de l'Intérieur, CENAP et Cour Constitutionnelle) ;
 - la révision du fichier électoral ;
 - le financement de la campagne de l'élection présidentielle ;
 - *A la modernisation de la vie publique, à travers notamment :*
 - le réexamen des conditions de création et de financement des partis politiques ;

- la clarification des dispositions réglementaires relatives au règlement des différends au sein et entre partis politiques ;
- la révision de la loi sur les associations ;
- le réexamen des conditions de création, de financement et de fonctionnement des syndicats ;
- le réexamen des conditions de l'exercice de la liberté de la presse et de la communication (Code de la Communication, CNC, etc...)
- le cumul des mandats ;
- la retraite des élus locaux et éventuellement d'autres catégories.

- *A la Consolidation de la paix et de la cohésion nationale*, à travers notamment :

- la contribution des partis politiques dans la consolidation de la paix et la cohésion nationale ;
- le statut de l'Opposition ;
- le statut de la Majorité ;
- la relance du développement économique, social, culturel et environnemental ;
- la prise de mesures en faveur de la réconciliation nationale.

V. DEROULEMENT DU DIALOGUE POLITIQUE

Le Dialogue Politique se tiendra à Libreville. Les travaux dureront 1 mois au moins. Son ordre du jour est conçu de la manière suivante :

1) une cérémonie solennelle d'ouverture s'articulant ainsi qu'il suit :

- lecture du rapport général du Comité ad hoc paritaire chargé de préparer l'organisation du Dialogue politique par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, président du Comité ;
- allocution solennelle d'ouverture du Président de la République, Chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba ;
- présentation des participants ;
- mise en place du Bureau ;
- adoption du règlement intérieur et du code de bonne conduite ;
- adoption des termes de référence ;
- adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux.

2) une phase citoyenne se décomposant en deux étapes :

- 1^{ère} étape : mise en place des panels ;
- 2^{ème} étape : communications :
 - personnalités politiques non parties prenantes à la phase politique ;
 - représentants des organisations de la société civile ;
 - confessions religieuses ;
 - organisations syndicales ;
 - organisations patronales ;
 - organisations non gouvernementales ;
 - associations ;
 - collectifs ;
 - représentants des jeunes ;
 - représentants des femmes ;

- représentants des notables ;
- représentants de la diaspora.

3) une phase politique comprenant :

- une plénière d'ouverture au cours de laquelle le rapport de la phase citoyenne sera présenté ainsi que des communications des institutions et des personnes ressources invitées ;
- la constitution des bureaux et la mise en place des commissions thématiques ;
- le déroulement des travaux en commissions à travers ;
- une plénière de validation des travaux en commissions ;
- une plénière d'Adoption des Actes du Dialogue Politique et du rapport général.

4) une cérémonie solennelle de clôture comprenant :

- la lecture du rapport général ;
- la signature des Actes ;
- le discours de clôture du Président de la République, Chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba.